

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1983)
Heft: 678

Artikel: Suisse romande : radios locales : c'est pas la joie!
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1024866>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Radios locales: c'est pas la joie!

M. Walpen et ses collaborateurs au Département des transports, des communications et de l'énergie préparent la décision que M. Schlumpf soumettra au Conseil fédéral sur les essais locaux de radiodiffusion.

On dispose d'une liste de ces demandes, mais elle semble être incomplète, à lire par exemple une récente information valaisanne.

Pendant ce temps, «Radio 24», toujours considéré comme illégal par les autorités helvétiques, diffuse dans son programme publicitaire des «spots», financés par la Confédération, invitant les jeunes Zurichoises à s'engager dans les SCF...

Une première synthèse des réponses des cantons à la consultation fédérale a paru dans le «Tages Anzeiger» (7 mars). Par ailleurs, la presse romande a publié des informations sur l'attitude des cantons dans son rayon de diffusion. Essayons de faire le point en une rapide synthèse:

Fribourg: attitude réservée. Moyennant quelques aménagements, le projet Radio Sarine pourrait être autorisé (deux demandes de concession).

Vaud: attitude large. Puisqu'il s'agit d'essais, les quatorze projets sont à accepter s'ils respectent les dispositions de l'ordonnance fédérale en la matière.

Valais: attitude ambiguë. Le «Tages Anzeiger» mentionne une réponse favorable aux projets présentés, alors que «24 Heures» (12.3.) signale une recommandation touchant «Radio Chablais», projet qui n'a pas été présenté dans les délais puisqu'il n'est pas mentionné dans la liste diffusée à fin 1982 (deux ou trois demandes pour le Valais francophone).

Neuchâtel: attitude favorable à des autorisations de durée limitée pour RTN (Radio Télé Neuchâtel), Antenne 2001 et Radio Hôpital (La Chaux-de-Fonds), Radio Bulle (Forum économique et culturel des régions) (7 demandes de concession).

Genève: favorable en principe et recommandation pour quatre radios «à dominante culturelle» dont Radio-Cité (Eglises chrétiennes), Radio-Arted et Radio-Uni, et cinq radios «tout public» dont Radio Genève, émanation de quelques éditeurs de journaux, entre autres (19 demandes de concession présentées).

Jura: des réserves, en raison des incidences possibles sur la presse locale; deux recommandations: Radio Jura 2000 et Radio Jura, et un abandon: Radio Apocalypse.

Berne: pour une politique restrictive des autorisations d'émettre. Appui à cinq requêtes, dont une pour des émissions en français: Radio Jura-bernois, dont le requérant habite Lamboing (29 demandes dans l'ensemble du canton).

* * *

Une première conclusion, évidente, à travers la Suisse romande officielle: ce n'est pas la joie, côté radios locales. Et en tout cas, les autorités cantonales ne semblent pas tellement y croire. Scepticisme chronique, timidité, méfiance face à la nouveauté, mauvaise volonté face à un nouveau «pouvoir» éventuel? De tout cela un peu, c'est certain. Mais la Suisse pourra-t-elle rester en marge de ce qui est déjà un phénomène de société pour une bonne partie de l'Europe? Sinon est-il trop tard, plutôt que de se boucher les oreilles, pour aménager les conditions pratiques d'une véritable émergence de voix minoritaires, non liées à des intérêts (financiers ou politiques) déjà dominants sur la scène encombrée de la communication de masse?

Innovation: le culot britannique

L'un des points forts du deuxième paquet furlérien de relance (structurelle) concentre sur lui la plupart des feux de la droite économique et politique: la garantie contre les risques à l'innovation. Cette opposition était prévue et nous l'avions annoncée dans ces colonnes dès la mise en discussion des premières mesures de relance (conjoncturelle). Il est vrai que des points de repère précis pour une évaluation pratique des retombées éventuelles d'une garantie contre les risques à l'innovation font largement défaut (DP 668, «Grandeurs et servitudes de l'invention»). Mais que penser des thèmes sur lesquels les opposants patronaux brodent dans l'espoir de discréditer l'idée? Voici brandie la menace d'une ingérence de l'Etat dans l'économie privée! Voici revenue la rengaine des lourdeurs administratives (et en prime le couplet de la fiscalité paralysante)! Ecoutez la Société pour le développement de l'économie suisse (1.3.1983): «(...) Plus urgente que de nouvelles formules de politique économique de ce genre nous paraît être la suppression des entraves qui s'opposent aujourd'hui même aux initiatives des entreprises, à savoir, entre autres, les charges sociales et fiscales de plus en plus lourdes, qui laminent une grande part de la rentabilité de l'économie et diminuent d'autant la formation du capital-risque, sans compter le réseau toujours plus serré des réglementations administratives.» Sur de telles brisées, lamentations revanchardes, inutile d'espérer mettre au point de nouvelles formules qui aident à régénérer l'économie helvétique.

A l'opposé, le rapport du groupe d'experts du Département fédéral de l'économie publique sur le capital-risque (étude n° 7 de l'Office fédéral des questions conjoncturelles) contient une foule de précisions et d'exemples concrets qui devraient